

Mesdames et Messieurs, Bonjour. J'ai grand plaisir à me trouver à Seattle aujourd'hui. Vancouver est si près que, pour moi, venir ici c'est presque comme retourner à la maison.

Les Congressmen AuCoin, Morrison, Smith et Swift partagent avec moi l'honneur de représenter l'Ouest au sein de nos gouvernements fédéraux respectifs.

À titre de résidents de l'Ouest et de voisins de la bordure du Pacifique, nous partageons des affinités spéciales et des intérêts particuliers.

Le mouvement nord-sud des produits et des personnes qui se fait naturellement ici dans l'Ouest s'explique par la proximité, par des pratiques commerciales semblables ainsi que par des similarités aux plans de la langue, du climat, des fuseaux horaires et du mode de vie. Ce mouvement a créé des liens privilégiés entre les résidents de l'Ouest.

Comme vous le savez, Seattle commémore cette année le 25^e anniversaire de son Exposition mondiale. Il y a à peine un an, Vancouver accueillait l'Expo 86. Les deux événements ont démontré l'esprit de coopération qui existe sur la côte nord-ouest du Pacifique alors que les populations des deux côtés de la frontière ont contribué au succès de ces expositions mondiales.

L'Accord de libre-échange entre nos deux pays nous aidera à développer davantage cette solide communauté d'intérêt. Il ouvrira tout un ensemble de nouveaux débouchés économiques et permettra à la région du nord-ouest du Pacifique de connaître une nouvelle vague d'expansion et de prospérité économiques.

On ne saurait surestimer l'importance de cet Accord, qui apporte trois grandes contributions au commerce international. Premièrement, il représente une expansion notable du commerce entre les deux plus importants partenaires commerciaux au monde. L'Accord a une portée sans précédent pour le volume des échanges commerciaux qu'il touche ainsi que pour la portée des relations commerciales qu'il vise.

Deuxièmement, l'Accord donnera plus de sécurité et de productivité à notre relation commerciale, remplaçant toute une série d'arrangements spéciaux par un ensemble détaillé de règles commerciales bilatérales fondées sur l'égalité et sur l'association.